

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
23 Octobre 2020**

**OBJET : Aide départementale au fonctionnement en politique de la ville (ADFPV)  
- 5ème répartition et 2ème répartition en investissement - Exercice 2020.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 23 Octobre 2020 EN VISIOCONFERENCE, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'attribuer des subventions de fonctionnement conformément aux propositions détaillées en annexe du rapport pour un montant total de 34 000 € en fonctionnement et de 23 966 € en investissement,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental, ou son représentant, à signer, pour les bénéficiaires d'une subvention supérieure ou égale à 23 000 €, une convention conforme aux modèles types prévus à cet effet,
- d'approuver le mouvement d'affectation comme indiqué en annexe II du rapport.

La dépense de fonctionnement sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.  
La dépense d'investissement sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice des assemblées**